

Marc Vande Weyer
Drève des Maricolles, 92
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Collège des Bourgmestre et Echevins
de et à Berchem-Sainte-Agathe
Avenue du Roi Albert, 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Berchem-Sainte-Agathe, le 18 mars 2016

Madame, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour du Conseil communal du 24 mars 2016, le point suivant : **Plan de circulation voté en octobre 2014**

Lors de sa séance du 23 octobre 2014, le Conseil communal a approuvé un nouveau plan de circulation modifié qui prévoyait notamment la mise à sens unique directe avec une implémentation dès 2014 de plusieurs voiries comme notamment la rue Van Nieuwenborgh, la rue du Wilder, la rue De Smet, la rue Braille, la rue Mathieu Pauwels. Ce qui a effectivement été réalisé.

Dans la délibération de plan de circulation modifié, il était prévu de mettre à sens unique à titre de tests une série de voiries en 2014 et une autre série de voiries en 2015. Au nombre des voiries à tester encore en 2014, il y avait notamment l'avenue Evariste De Meersman, la rue Armand De Neuter et une partie de l'avenue Gisseleire Versé. En 2015, il était prévu de tester l'avenue des Frères Becqué et une partie de l'avenue de Selliers de Moranville, la rue du Petit-Berchem, la rue Hubert Heymans et une partie de la rue Kasterlinden.

Alors que nous sommes au mois de mars 2016, et sauf erreur de ma part, aucun de ces tests n'a été réalisé !

Dans les « considérants » de la délibération du Conseil communal du 23 octobre 2014, il était notamment précisé que les différents tests à réaliser étaient motivés par, je cite : *les difficultés, voire les impossibilités de se croiser en automobiles dans certaines rues, le besoin d'assurer des modalités d'accès harmonisées, sécurisées et équilibrées dans divers quartiers berchemois, la nécessité d'assurer des conditions de stationnement normales et n'incitant pas à se stationner de manière irrégulière.*

Je me permets donc de vous demander, alors que les « considérants » de la délibération du 23 octobre 2014 sont toujours et plus que jamais d'actualité, que la première partie de la délibération relative à la mise directe en sens unique de plusieurs voiries à elle, bel et bien été réalisée, pourquoi la phase de test des artères précisées plus haut n'a elle, jamais été effectuée et qu'est ce qui justifie ce retard ?

Si l'intention du Collège est de toujours procéder à une mise en test des voiries citées plus haut, pouvez-vous donner un échéancier crédible pour la réalisation de ces tests et pour l'information des habitants concernés ?

Je vous remercie.



Marc Vande Weyer